

COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2021

L'An deux mille vingt et un, le mercredi 24 février, à 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian BARDIN, Maire de la commune de Cubry-les-Faverney.

Présents : Robert PHILIPPOT, Pascal DUMAIN, David DIAS, Rémi FAUCOGNEY, Aurélie SLUZALEK, Céline VILLEMINE, GOGUILLOT Alain, OGIER Catherine

Absents : Cédric PHILIPPOT, Sébastien COQUELLE

M. Pascal DUMAIN a été nommé secrétaire de séance

Objet de la délibération : travaux ONF

Monsieur le maire présente le devis de l'ONF concernant les travaux sylvicoles pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de ne pas effectuer les travaux de maintenance : entretien de parcellaire ou de périmètre : mise en peinture (une couche) parcelles 1.r, 18.aj, 22.aj, 23.af pour un montant de 747,30 euros HT.
- APPROUVE le devis des travaux sylvicoles 2021 pour un montant de 6 989,56 euros HT soit 7 695,43 euros TTC,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Vote : 9 pour 0 contre

Objet de la délibération : zonage d'assainissement et enquête publique

Monsieur le maire informe le conseil municipal la nécessité de modifier le zonage d'assainissement et de la mise en œuvre de la procédure d'enquête publique,

Pour ce faire il propose le devis de la SARL BC2i, 6 rue Derrière le Mottet 70000 COLOMBE-LES-VE-SOUL d'un montant de 1 950,00 euros HT soit 2 340,00 euros TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis de la SARL BC2i d'un montant de 1 950,00 euros HT soit 2 340,00 euros TTC
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, le devis.

Vote : 9 pour 0 contre

Objet de la délibération : avant projet de l'assainissement du village

Monsieur le maire informe le conseil municipal la nécessité d'établir un avant projet de l'assainissement du village,

Pour ce faire il propose le devis de la SARL BC2i, 6 rue Derrière le Mottet 70000 COLOMBE-LES-VE-SOUL d'un montant de 6 745,00 euros HT soit 8 094,00 euros TTC qui se décompose ainsi :

levé topographique :

- réseau de collecte : environ 860 ml de voirie et parcelle privées x 2,00 €/ml = 1 720,00 € HT.

- réseau de transport : environ 775 ml x 1,00 € = 775,00 € HT.

- Site de la station de traitement jusqu'à l'exutoire : forfait à 450,00 € HT.

Levé topographique : **forfait à 2 945,00 € HT.**

Modification de l'avant projet pour un scénario tout séparatif : **forfait à 3 000,00 € HT.**

Etablissement du dossier de demande de subvention : **forfait à 800,00 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis de la SARL BC2i d'un montant de 6 745,00 euros HT soit 8 094,00 euros TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, le devis.

Vote : 9 pour 0 contre

Objet de la délibération : mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'assainissement(réseau de collecte et station de traitement)

Monsieur le maire informe le conseil municipal la nécessité d'une mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'assainissement (réseau de collecte et station de traitement).

Pour ce faire il propose le devis de la SARL BC2i, 6 rue Derrière le Mottet 70000 COLOMBE-LES-VE SOUL d'un montant d'honoraires de 2,5% de l'estimation des travaux donnée par le Maître d'ouvrage sur la base de son avant-projet validé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis de la SARL BC2i d'un montant d'honoraires de 2,5% de l'estimation des travaux donnée par le Maître d'ouvrage sur la base de son avant-projet validé.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, le devis.

Vote : 9 pour 0 contre

Objet de la délibération : assistance à maîtrise d'ouvrage du SIED 70

Monsieur le maire informe le conseil municipal la nécessité de demander une assistance à maîtrise d'ouvrage au SIED 70. Cette prestation est gratuite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage au SIED 70.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 9 pour 0 contre

Objet de la délibération : éclairage public

Monsieur le maire propose au conseil municipal le changement de l'éclairage public avec l'installation de luminaires leds pour une économie supérieure à 60%.

Pour ce faire, monsieur le maire présente le devis de l'entreprise Alain FERRANT 9 route de Luxeuil 70300 MEURCOURT d'un montant de 21 310,00 euros HT soit 25 572,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis de l'entreprise Alain FERRANT d'un montant de 21 310,00 euros HT soit 25 572,00 euros TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier, le devis.

Vote : 9 pour 0 contre

Objet de la délibération : Rachat du gaz restant dans la cuve par la commune suite au départ des locataires des logements communaux

Monsieur le maire informe le conseil municipal la possibilité de racheter, aux locataires ayant quitté un logement communal, le gaz encore présent dans la cuve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le rachat du gaz aux anciens locataires.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : 9 pour 0 contre

Le Maire, Christian BARDIN



